



1188 Gimel, le 12 novembre 2013

**MUNICIPALITE
DE
GIMEL**

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 06-2013

Présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 06 décembre 2013

Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

I. REORGANISATION DE LA DECHETERIE

BASE DU PROJET

Le site de la déchèterie est actuellement sur la parcelle 705, colloquée en zone agricole selon le Plan Général d'Affectation de notre Commune. La Municipalité a sollicité le Service du Développement territorial en vue de la réorganisation projeté et ce Service a confirmé que le statut en vigueur, soit la zone agricole, ne permettait pas la réalisation des travaux malgré un permis d'exploitation délivré en 1996. La Municipalité a dès lors entrepris toutes les démarches utiles en vue de l'affectation de cette parcelle sur la base de l'art. 50a LATC en zone spéciale de traitements de déchets. A ce jour, après un examen préliminaire du SDT, ce dernier s'est déclaré favorable à l'affectation souhaitée. Dès lors, les démarches en vue de la création d'un Plan Partiel d'Affectation ont été entreprises par la Municipalité.

Il est utile de rappeler que les travaux projetés dans le présent préavis ne pourront être réalisés qu'après l'acceptation formelle du PPA par le Conseil d'Etat.

La déchèterie de Gimel est en exploitation mais le site souffre cependant d'un certain éclatement des lieux de dépôt et d'une piètre qualité de surfacage. Ainsi la gestion des déchets et le contrôle du tri des déchets sont difficiles à cause de la dispersion des usagers sur l'ensemble du site de la déchèterie.

En conséquence, ce projet privilégie la qualité de l'organisation générale de la déchèterie sous l'angle de la sécurité et de l'amélioration de l'accès aux lieux de dépôt.

DESCRIPTION GENERALE

La première mesure d'importance est la modification de la circulation à l'intérieur du site. L'un des buts du projet étant une sécurité accrue, il est essentiel que les usagers arrivent directement devant le local de gardiennage – en position centrale – avant tout dépôt. L'arrivée directe sur le quai donne également l'opportunité de rouler dans le sens de la disposition des bennes, ce qui offre certains avantages pour décharger les coffres des voitures, ceux-ci se trouvant ainsi vis-à-vis de l'arrière des bennes.

Un marquage routier précis canalise les usagers vers les différentes zones de la déchèterie.

La surface de la configuration proposée représente 3'000 m² à l'intérieur de la clôture du périmètre de la déchèterie.

DISPOSITION DES QUAIS

Les quatre premiers quais construits seront conservés, ils subiront toutefois une légère réfection. Il faudra cependant démolir le quai disposé transversalement (benne à papier/carton) et le remplacer par trois quais additionnels dans le prolongement de ceux qui sont existants. La configuration finale offrira ainsi sept bennes de 36 m³ aux usagers.

En poursuivant le cheminement motorisé, on arrive devant un nouveau quai destiné au déversement des déchets verts.

Cela permettra le remplacement de la fosse circulaire existante par une fosse rectangulaire utilisant mieux la dénivellation du quai des bennes. Ce n'est ainsi qu'après l'accès aux divers lieux de dépôt que les usagers empruntent une petite rampe descendante qui les dirige vers la sortie du site. Ce cheminement emprunte la place de transbordement des bennes dont l'évacuation se réalise en dehors des horaires publics.

OCCUPATION DE L'INTERIEUR DU HANGAR

Outre cinq places de parking disposées à l'entrée de la déchèterie, le point névralgique du site est représenté par le hangar disposé à l'arrière des bennes.

Au-delà de celui-ci, une zone est réservée à trois bennes destinées aux verres perdus. Quelques places de parking sont disposées à cet endroit.

Quant au hangar, son occupation intérieure est la suivante :

- 1) Local de gardiennage
- 2) Local SWICO
- 3) Local DSM (déchets spéciaux ménagers)
- 4) Local conjoint pour le compacteur à carton et la reprise de l'électroménager
- 5) A l'arrière du local occupé par le gardiennage, un emplacement fermé et accessible de l'extérieur permet l'entreposage des sacs contenant les bouteilles en PET.

REPRISE DES DECHETS MENAGERS ET COMPACTAGE DES CARTONS

Le local conjoint pour le compacteur à carton et la reprise de l'électroménager est justifié par l'importance des espaces nécessaires à ces deux activités. La benne destinée à l'électroménager est alimentée par l'arrière. Les usagers entreposent les objets à éliminer dans le fonds du hangar, leur chargement dans la benne sera exécuté par les employés.

Quand aux cartons, ils sont amenés directement dans la benne compacteuse par les usagers d'un côté ou de l'autre de celle-ci, en fonction du modèle choisi par la Commune.

STRUCTURE DU HANGAR

Le hangar est conçu avec des murs en béton armé pour les parois extérieures et des cloisons en bois pour l'intérieur. La toiture est réalisée avec une charpente en bois revêtue de bardage métallique. Les vastes ouvertures frontales et latérales sont obturées au moyen de portes sectionnelles équipées de portes de service. Les portes auront une partie ajourée afin de laisser entrer la lumière naturelle lors de phases d'exploitation. Afin d'éclairer le fond du hangar, des fenêtres munies de pavés de verres seront incorporées dans le mur situé du côté de la forêt.

Le hangar est conçu avec une toiture à deux pans munie d'avant-toits de 2 mètres de large sur les 3 côtés liés à la déchèterie. L'arrière du hangar situé du côté de la forêt aura un avant-toit qui n'excèdera pas une largeur de 50cm.

Ces larges avant-toits permettent d'abriter divers conteneurs pour les ordures ménagères, la reprise des bouteilles en PET ainsi que les conteneurs pour les habits.

AUTRES POINTS

Eaux de surface

L'évacuation des eaux de surface des zones non souillées est réalisée à l'aide de six grilles de routes, dont la moitié assure la reprise du niveau supérieur et l'autre moitié la reprise du niveau inférieur.

Alimentation en eau

Le hangar est muni de réservoirs d'eau alimentés par l'eau du toit. Cette eau pluviale sera réutilisée pour alimenter un lave-main industriel. L'évacuation aura lieu par infiltration.

Evacuation des eaux issues des déchets verts

Les eaux souillées issues de l'entreposage des déchets verts transitent par une fosse de décantation d'une contenance de 2'300 litres. Le trop-plein de cette fosse est évacué dans le réseau reprenant les eaux de surface.

Exutoire des eaux claires

L'exutoire du collecteur d'eaux claires, muni d'une tranchée d'infiltration, est situé dans la forêt toute proche.

Eclairage du site

L'éclairage de la déchèterie durant les mois d'hiver est assuré par la présence de six candélabres disposés de telle manière que l'ensemble de la place soit éclairée de façon satisfaisante. En complément, le hangar est équipé de quatre projecteurs à LED implantés sous les avant-toits. Les démarches d'amenée d'électricité sur le site seront entreprises par la Municipalité dès l'approbation du PPA .

Clôture du site

Une nouvelle clôture ferme le site au sud et à l'est. Les autres côtés sont déjà équipés d'une installation similaire. L'entrée de la déchèterie est dotée d'un portail automatique en bordure du chemin d'accès. L'accès aux quais est équipé d'une barrière amovible actionnée par carte magnétique.

Equipements

Les bennes au nombre de sept, le compacteur pour le papier et les bennes à verre, ne sont pas retenus et compris dans le devis ci-dessous, car ils seront loués et feront partie des frais d'exploitation de la déchèterie.

2. TRANSFORMATION DU HANGAR EXISTANT

Cet édifice relativement ancien est composé de multiples ajouts, réalisés en plusieurs étapes. Plus particulièrement, les façades ont subi de nombreuses modifications, dont l'apport de portes donnant accès aux divers locaux. Ce projet permettra, d'une part, d'uniformiser une partie importante des façades, en particulier les parois recevant des portes coulissantes. D'autre part, des revêtements translucides seront disposés en partie haute afin d'éclairer naturellement l'étage supérieur.

A l'intérieur, la quasi-totalité du hangar sera équipée d'un plancher d'une hauteur finie de 3.20 m, sachant que le plancher existant d'une hauteur de 3.50 m et d'une surface de 30 m² sera conservé pour des raisons d'économie. Une ouverture de 4.5m par 3.0 m surmontée d'un palan permettra de monter des marchandises à l'étage. Ce deuxième niveau sera accessible au moyen d'un escalier droit d'une seule volée, largeur 120 cm, implanté au centre du hangar.

Le projet prévoit également la pose d'une installation électrique simple afin d'éclairer le rez-de-chaussée et l'étage et de disposer de quelques prises de force.

Ce projet réhabilite ce hangar de manière simple et pratique, sans toutefois en changer tous les éléments. Ainsi, les façades Est et Ouest ainsi que le toit ne sont pas touchés. Il s'agit donc d'une plus-value dont le but est l'utilisation efficace et rationnelle de cet édifice pour les besoins de la voirie de notre Commune.

3 COUT DES TRAVAUX SELON DEVIS ET FINANCEMENT

a. Réorganisation de la déchèterie

<i>Libellé</i>	<i>Coût</i>
Place et aménagements extérieurs	551'243.70
Hangar	259'421.40
Total travaux HT	810'665.10
Honoraires d'ingénieur	95'000.00
Total Général HT	905'665.10
TVA	72'453.20
Total TTC	978'118.30
ARRONDI A	980'000.00

b. Transformation du hangar existant

<i>Libellé</i>	<i>Coût</i>
Total I. Installation de chantier	500.00
Total II. Fouilles isolées	1'940.00
Total III. Béton armé	2'555.00
Total IV. Armatures	1'500.00
Total V. Charpente	89'270.00
Total VI. Installations électriques	15'500.00
Total VII. Divers	7'000.00
Total travaux HT	118'265.00
Régie 5% pour travaux non décrits	5'193.25
Total travaux HT	124'178.25
Honoraires ingénieurs	14'500.00
TOTAL GENERAL HT	138'678.25
TVA 8%	11'094.25
TOTAL GENERAL TTC	149'772.50
ARRONDI A	150'000.00

Le coût total des aménagements projetés est de Fr. 1'130'000.-. Les liquidités de la Commune ne permettent pas de financer cet investissement. Dès lors, la Municipalité souhaite souscrire un nouvel emprunt de Fr. 1'130'000.-. Les frais supplémentaires liés à ces prochains investissements peuvent être estimés de la manière suivante:

	Déchèterie N° cptes 450.	Hangar N° cptes 357.	Total
Intérêts annuels de la dette 1.65% sur 10 ans	16'170.-	2'475.-	18'645.-
Amortissement annuel sur 30 ans	32'700.-	5'000.-	37'700.-
Frais électricité annuels (montant estimé)	3'000.-	800.-	3'800.-
Total annuel frais supplémentaires :	51'870.-	8'275.-	60'145.-

Les aménagements proposés le sont dans le but de répondre à la croissance de la population de notre Commune ainsi qu'aux directives de plus en plus contraignantes en matière de tri des déchets.

Enfin, selon la loi en vigueur sur la gestion des déchets, seuls les projets au bénéfice d'un permis de construire délivré avant le 31 décembre 2011 pouvaient bénéficier d'une subvention. Cependant, une motion a été déposée au Grand Conseil demandant de prolonger ce délai de 3 ans. En cas d'adoption de cette dernière, renseignements pris, le taux de subventionnement applicable à notre Commune serait de 18%, ce qui permettrait de diminuer sensiblement le coût des investissements de la réorganisation de la déchèterie.

CONCLUSION

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs :

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réorganisation de la déchèterie et de transformation du hangar existant tels que décrits ci-dessus, après adoption par le Conseil d'Etat du PPA Au Croset et la mise à l'enquête publique ;
- b. D'allouer un crédit de Fr. 1'130'000.- pour exécuter ces travaux ;

- c. De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 1'130'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché ;
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- e. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 60'145.-.

Adopté par la Municipalité, en sa séance du 12 novembre 2013

Au nom de la Municipalité

Sylvie Judas
Syndique

Marlène Pasche
Secrétaire

Annexe : plan